Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID: 026-212601975-20240213-DELIB_2024_06-DE

COMMUNE DE MONTÉLIER

Département de la Drôme Canton de Valence II

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB 2024 06

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 février, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal: 06 février 2024

Présents: MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, HERVIOU, JULIEN, VIOSSAT, MMES BLANC M. Françoise, LAURENCO, MAIRE, ORAND, PERROT, RACHON, RIVATON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MM. VARACCA (pouvoir à M. ESTEVES), MMES BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), COUTURIER (pouvoir à MM AUBERT), GLAZKOFF (pouvoir à Mme LAURENCO), PACHOUD (pouvoir à MM VALLON),

Excusés: MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT et MME NAZZI

Secrétaire de séance : M ESTEVES

Objet: Avenant à la convention assistance retraite 2020-2022

Domaine d'intervention : 4.1- Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Vu la délibération D2020_53 en date du 07/09/2020 portant sur la convention assistance retraite 2020-2022 avec le Centre de Gestion de la Drôme

Vu la délibération D2023_09 du 27/02/2023 portant sur la prolongation de la convention pour un an,

Considérant que l'avenant prolongeant la convention assistance retraite 2020-2022 pour l'année 2023 est arrivé à son terme, le CDG26 propose de proroger la convention pour l'année 2024, et jusqu'à la parution de la future convention, par l'avenant n°3

Le Conseil Municipal est invité à approuver le projet d'avenant n°3 à la convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la signature de l'avenant n°3 à la convention 2020/2022 ci-annexé,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour:

23

Contre:

0

Abstention:

0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 13/02/2024

Le Maire.

Bernard VALLON